



Plateforme de santé virtuelle

Directives à suivre pour les employés-clients Groupe Bellemare

Comment utiliser la plateforme?

Créez votre profil dès maintenant et inscrivez les membres de votre famille couverts (conjoint et enfants à charge) avant d'avoir besoin d'une consultation.

ÉTAPE 1 : CRÉER VOTRE COMPTE

1. Allez au <https://accesm.ca>.
2. Cliquez sur la section « Corporatif » et sur l'onglet « S'inscrire ».
3. Indiquez le nom de l'entreprise pour qui vous travaillez dans la barre de recherche et confirmez le choix. **(Nom de l'entreprise à indiquer: Groupe Bellemare)**
4. Remplissez le formulaire d'inscription pour vous et votre famille immédiate et cliquez sur « Soumettre ».
5. Un courriel d'activation vous sera acheminé.
6. Lors de votre première connexion, cliquez sur « Mot de passe oublié » afin de vous créer un mot de passe.
7. Voilà, votre compte est créé!

ÉTAPE 2 : PLANIFIER UNE CONSULTATION

1. Cliquez sur « *NOUVELLE CONSULTATION* ».
2. Choisissez la journée et l'heure qui vous conviennent.
3. Remplissez le questionnaire.
4. Confirmez votre rendez-vous.
5. Une confirmation vous sera acheminée par courriel avec le lien pour vous connecter à votre rendez-vous.

ÉTAPE 3 : COMMENT ACCÉDER À VOTRE CONSULTATION

1. 5 minutes avant l'heure de votre rendez-vous, cliquez sur le lien qui vous a été acheminé par courriel lors de la confirmation afin de vous connecter.
2. Voilà, vous êtes connectés!
3. Si vous avez des problèmes de connexion, appelez-nous : 1-833-841-2555

Les services offerts par Accès M :

- **Des consultations en ligne avec une infirmière certifiée**

Par vidéoconférence, téléphone ou clavardage en ligne, l'équipe d'infirmières cliniciennes répond à vos questions et vous donne les conseils appropriés selon votre situation de santé.

- **Des consultations médicales avec une infirmière praticienne spécialisée ou un médecin de famille**

Par vidéoconférence, vous avez accès à des services médicaux avec l'obtention de votre diagnostic et de vos ordonnances quand la raison de consultation permet une intervention par examen visuel. La prescription d'ordonnances se fait à distance et est envoyée directement à votre pharmacie et livrée à votre lieu de travail, si désiré.

- **Une assistance personnalisée pour vous aider à vous orienter dans le système de santé**

Pour répondre à toutes vos questions ou pour vous orienter vers le professionnel de la santé approprié, notre équipe de soins vous guide jusqu'à la bonne ressource. De plus, ACCÈS M bénéficie d'un réseau de cliniques médicales privées dans la majorité des villes de la province du Québec. Ainsi, si votre situation de santé nécessite une consultation en personne ou une intervention physique, vous serez orienté vers l'une de nos ressources si vous le désirez.



Quels problèmes de santé peuvent être traités par Accès ?

Quelques exemples de ce que l'on peut traiter virtuellement :

- Problèmes respiratoires (rhume, influenza, problème de sinus, mal de gorge)
- Infection urinaire non compliquée
- Allergie
- Maladies infectieuses infantiles
- Infections transmissibles sexuellement / santé sexuelle
- Problèmes de santé mentale
- Santé de la femme
- Problèmes dermatologiques sans intervention chirurgicale
- Suivi de certaines maladies chroniques
- Renouvellement de prescriptions
- Attestation médicale

Est-ce que mon dossier médical électronique et mes renseignements sont gardés de manière sécurisée?

Tous les dossiers des clients d'ACCÈS M sont conservés et répondent au respect de toutes les lois et règlements déontologiques des professions médicales en vigueur. Seuls les intervenants de votre condition ont accès à votre dossier médical. Aucun renseignement vous appartenant ne sera transmis à un tiers sans votre consentement écrit.

Comment puis-je recevoir mes ordonnances de médicaments, de prises de sang ou d'examens médicaux?

Les ordonnances reliées aux médicaments sont acheminées par télécopieur directement à votre pharmacien et peuvent être directement livrées à votre endroit de préférence. Autrement, toutes vos prescriptions se retrouvent dans votre dossier médical électronique accessible n'importe où et n'importe quand.

Si ma condition de santé nécessite un examen en personne avec un professionnel de la santé, comment ACCÈS M peut-elle m'aider?

Plusieurs des problèmes de santé courants et mineurs peuvent être réglés sans nécessairement d'examen physique. Si les professionnels de la santé jugent que vous devez en effet avoir une consultation en personne, nous vous proposerons un rendez-vous dans l'une de nos cliniques médicales affiliées.

La plateforme ACCÈS M est-elle offerte aux membres de ma famille?

Bien-sûr! Un travailleur qui doit s'absenter pour accompagner son enfant malade n'est pas plus présent que si lui-même était malade. Ainsi, les membres de la famille immédiate ont accès aux services des infirmières et des médecins de la plateforme ACCÈS M.

Pour de plus amples informations sur la plateforme ACCÈS M
Communiquez avec nous au : 1 833 841-2555
accesm@cliniquem.com

Pour une assistante en dehors des heures d'ouverture, veuillez communiquer par courriel à urgences@cliniquem.com.